

**FEDERATION ROYALE BELGE DE NATATION  
COMMISSION CENTRALE DES ARBITRES DE WATER-POLO**

---

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24/10/2017**

Présents : MERLOT Léon, Président  
RYCKAERT Rik, Vice-Président  
DIEU Stéphane, membre  
D'HOSSCHE Alain Membre

Excusés : KNOCKAERT Paul, Désignations et suivi des arbitres  
VANAUTRYVE Stefan, secrétaire

Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres S. DIEU et A. D'HOSSCHE

**1.- Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 01/08/2017**

Le PV est lu et approuvé .

**2.- Désignations novembre 2017.**

Les désignations (déjà diffusées) sont confirmées.

**3.- Réunion générale des arbitres 28 septembre 2017 à Malines.**

Bon succès de cette réunion organisée en semaine.

36 présents, 10 excusés, 9 absents.

Un PV sera rédigé et envoyé aux arbitres.

La CCA remercie G. Claes pour la mise à disposition gratuite de la salle.

**4.- Réunion Générale BIS.**

En principe, réunion unique FR - NL

Date et lieu à définir en fonction des participants.

**5.- Cours pour officiels de table.**

Les lieux et dates restent à définir, courant janvier au plus tard.

La formation CCA reste basée sur l'utilisation de la feuille de match papier.

La formation DWF devra suivre lorsque complètement opérationnelle .

La CCA souhaite recevoir une présentation de la DWF incluant le rôle des arbitres dans son contrôle avant et après le match.

**6.- Tournois U13**

6.1 – Arbitre jeune : Vu la formule à 3 matches par tournoi et les longs déplacements des équipes, la CCA propose de modifier le texte du manuel « Pour chaque tournoi, les clubs inscrits désigneront un jeune de minimum 16 ans qui dirigera les rencontres à l'exception des matches de son club” par « **Pour chaque tournoi le club organisateur présentera un jeune de minimum 16 ans qui dirigera les rencontres sous la supervision d'un Arbitre/Coach désigné par la CCA.(Eventuellement seulement le match sans son club) .Les autres clubs participants sont invités à aussi présenter un jeune à chaque tournoi**»

6.2 - Règles de chronométrage :

Temps de match : 4 X 5 min + 3 X 2 min ; arrêt du chrono uniquement en cas de but et/ou de sortie du ballon hors du champs de jeu.

Temps de possession : 30 secondes réinitialisées après un changement de possession, un shoot, une faute grave (exclusion, penalty)

Temps d'exclusion : 20 secondes suivant temps de match.

6.3 – Communication : La CCA demande à la CSWP une communication claire et rapide des dispositions définitives aux clubs. Elle se charge de la communication aux arbitres.

**FEDERATION ROYALE BELGE DE NATATION  
COMMISSION CENTRALE DES ARBITRES DE WATER-POLO**

---

**7.- Courrier.**

7.1 X. Swertvaegher – 2<sup>ème</sup> tour Championnat Dames : Pour la CCA, la proposition d'organisation ne doit pas poser de problème pour assurer un double arbitrage à chaque tournoi.

**8.- Divers.**

8.1 – Question au Secrétaire Général FRBN : quelle est l'influence éventuelle de la nouvelle réglementation du bénévolat (500 €/mois hors fiscalité) sur l'accord FRBN/SPF en ce qui concerne les frais d'arbitrage ?

**PROCHAINE REUNION : TBD**

Léon Merlot  
Président

Stefan Vanautryve  
secrétaire